Nombres 36

Französische Darby-Übersetzung

1 Et les chefs des pères de la famille des fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des fils de Joseph, s'approchèrent, et parlèrent devant Moïse et devant les princes, chefs des pères des fils d'Israël, **2** et ils dirent: L'Éternel a commandé à mon seigneur de donner le pays en héritage par le sort aux fils d'Israël, et mon seigneur a reçu de l'Éternel commandement de donner l'héritage de Tselophkhad, notre frère, à ses filles. **3** Si elles deviennent femmes de quelqu'un des fils des autres tribus des fils d'Israël, leur héritage sera ôté de l'héritage de nos pères, et sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles viendront à appartenir; et il sera ôté du lot de notre héritage. **4** Et quand le Jubilé des fils d'Israël arrivera, leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront; et leur héritage sera ôté de l'héritage de la tribu de nos pères.

5 Et Moïse commanda aux fils d'Israël, sur le commandement de l'Éternel, disant: La tribu des fils de Joseph a dit juste. **6** C'est ici la parole que l'Éternel a commandée à l'égard des filles de Tselophkhad, disant: Elles deviendront femmes de qui leur semblera bon; seulement, qu'elles deviennent femmes dans la famille de la tribu de leurs pères, **7** afin que l'héritage ne passe point de tribu en tribu chez les fils d'Israël; car les fils d'Israël seront attachés chacun à l'héritage de la tribu de ses pères. **8** Et toute fille qui possédera un héritage dans les tribus des fils d'Israël, sera mariée à quelqu'un de la famille de la tribu de son père, afin que les fils d'Israël possèdent chacun l'héritage de ses pères **9** et qu'un héritage ne passe pas d'une tribu à une autre tribu; car les tribus des fils d'Israël resteront attachées chacune à son héritage. **10** Les filles de Tselophkhad firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse; **11** et Makhla, Thirtsa, et Hogla, et Milca, et Noa, filles de Tselophkhad, se marièrent aux fils de leurs oncles. **12** Elles furent mariées à ceux qui étaient des familles des fils de Manassé, fils de Joseph; et leur héritage resta dans la tribu de la famille de leur père. **13** Ce sont là les commandements et les ordonnances que l'Éternel prescrivit par Moïse aux fils d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho.

Druckausgabe erzeugt am 01.07.2025 auf bibelkommentare.de